

Monsieur Beschizza
Maire d'Aulnay-sous-bois

Aulnay, le 27 Juillet 2021

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous déposons auprès de vous un recours gracieux pour surseoir à la démolition de l'ancien Centre Le Camus, situé au 5 avenue Louis Barrault à Aulnay, autorisée par un permis délivré le 6 juin 2021.

Il nous apparaît que cette démolition :

- Affecte un patrimoine architectural auquel sont attachés beaucoup de vieux Aulnaysiens et qui pourrait aisément être réhabilité, étant donné la qualité des matériaux (pierre meulière et brique) qui le constituent.
- S'exercerait sur une parcelle qui abrite un nombre important de très beaux arbres, dont un très grand cèdre et un groupe de vieux chênes survivants de la forêt de Bondy. L'un d'entre eux, dont le tronc fait plusieurs mètres de circonférence, est certainement l'arbre le plus ancien de la commune. Près de 500 personnes, attachées à un patrimoine qui est à l'origine du nom de la commune, ont signé une pétition demandant leur préservation. Cette pétition, qui vous a été adressée par pli recommandé, n'a pas encore reçu de réponse.
- Dans la période de dérèglement climatique qui nous affecte, avec l'intensification des événements extrêmes, canicules et pluies très abondantes, la densification de ce quartier, déjà bien avancée, va aggraver l'imperméabilisation des sols et favoriser localement la montée des températures aujourd'hui tempérées par la végétation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous prions de surseoir à cette démolition, et de rechercher une solution de compromis qui permette la modernisation de notre ville sans sacrifier son patrimoine et son agrément.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau, le secrétaire général,
Robert HALIFAX